

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Étaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Céline BRUNETEAU arrivée à partir de la délibération n°08, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Mme Emilie LAURENT a été élue secrétaire.

Del n°01 – 07/04/2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Bruno HAMEL, maire, est sorti et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le compte administratif présenté par Michel HOUSSIN, adjoint, dressé par Bruno HAMEL, Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	61 200,25			188 728,15	61 200,25	188 728,15
Résultats affectés		81 718,25				81 718,25
Opérations de l'exercice	81 312,95	70 876,83	383 556,53	505 925,15	464 869,48	576 801,98
	142 513,20	152 595,08	383 556,53	694 653,30	526 069,73	847 248,38
Résultats de clôture		10 081,88		311 096,77		321 178,65
Restes à réaliser	7 984,00	0,00			7 984,00	0,00
TOTAUX CUMULES	150 497,20	152 595,08	383 556,53	694 653,30	534 053,73	847 248,38
RESULTATS DEFINITIFS		2 097,88		311 096,77		313 194,65
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		8 162,21				8 162,21
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	36 486,45	35 680,42	37 683,75	38 497,56	74 170,20	74 177,98
	36 486,45	43 842,63	37 683,75	38 497,56	74 170,20	82 340,19
Résultats de clôture		7 356,18		813,81		8 169,99
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	36 486,45	43 843,63	37 683,75	38 497,56	74 170,20	82 340,19
RESULTATS DEFINITIFS		7 356,18		813,81		8 169,99

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
BUDGET ANNEXE : PHOTOVOLTAÏQUES						
Résultats reportés		2 543,44		7 465,60		10 009,04
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	1 366,66	2 002,52	2 946,20	4 973,37	4 312,86	6 975,89
	1 366,66	4 545,96	2 946,20	12 438,97	4 312,86	16 984,93

Résultats de clôture		3 179,30		9 492,77		12 672,07
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	1 366,66	4 545,96	2 946,20	12 438,97	4 312,86	16 984,93
RESULTATS DEFINITIFS		3 179,30		9 492,77		12 672,07

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN						
Résultats reportés	7 120,54			44 999,89	7 120,54	44 999,89
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	155 289,33	0,00	155 439,33	201 030,33	310 728,66	201 030,33
	162 409,87	0,00	155 439,33	246 030,22	317 849,20	246 030,22
Résultats de clôture	- 162 409,87			90 590,89	71 818,98	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	162 409,87	0,00	155 439,33	246 030,22	317 849,20	246 030,22
RESULTATS DEFINITIFS	162 409,87			90 590,89	71 818,98	

Del n°02 – 07/04/2021 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune et de ses budgets annexes, l'assainissement, le photovoltaïque et le lotissement le Plant Martin de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'assemblée :

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion de la commune et ses budgets annexes, le service assainissement, le photovoltaïque et le lotissement le Plant Martin, dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Del n°03 – 07/04/2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 - BUDGET COMMUNAL

M le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 122 368,62 €
 ⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 71 282,13 €

A la clôture de l'exercice 2020

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 311 096,77 €
 ⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 10 081,88 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses : 7 984,00 €

⇒ Recettes : 0,00 €
Soit un déficit de 7 984,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 0,00 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 311 096,77 €
⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 10 081,88 €

Entendu l'exposé de M le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2020.

Del n°04 – 07/04/2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 – BUDGET

ASSAINISSEMENT

M le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 813,81 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de 806,03 €

A la clôture de l'exercice 2020

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 813,81 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 7 356,18 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses : 0,00 €
⇒ Recettes : 0,00 €
Soit un déficit de 0,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation de résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : compte 1068 0,00 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 813,81 €
⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 7 356,18 €

Entendu l'exposé de M le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2020.

Del n°05 – 07/04/2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 - BUDGET

PHOTOVOLTAÏQUES

M le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 2 027,17 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 635,86 €

A la clôture de l'exercice 2020

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 9 492,77 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 3 179,30 €

Les restes à réaliser

⇒ Recettes : 0,00 €
⇒ Dépenses : 0,00 €
Soit un résultat de 0,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 0,00 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 9 492,77 €
⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 3 179,30 €

Entendu l'exposé de M le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**

l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2020.

Del n°06 – 07/04/2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020- BUDGET

LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN

M le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 45 591,00 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de 155 289,33 €

A la clôture de l'exercice 2020

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	90 590,89 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	162 409,87 €

Les restes à réaliser

⇒ Recettes :	0,00 €
⇒ Dépenses :	0,00 €
Soit un résultat de	0,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement :	R compte 1068	0,00 €
⇒ Résultat de fonctionnement :	R compte 002	90 590,89 €
⇒ Résultat d'investissement :	D compte 001	162 409,87 €

Entendu l'exposé de M le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2020.

Del n°07 – 07/04/2021 – TAUX D'IMPOSITIONS 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE le maintien des taux d'imposition pour 2021 à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	31,06 % (dont taux départemental 2020, 21,42 % suite à la réforme)
Taxe foncière (non bâti) :	22,73 %.

Del n°08 – 07/04/2021 – BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	808 763,79 €
Section d'investissement :	371 526,90 €.

Del n°09 – 07/04/2021 – BUDGET PRIMITIF 2021 : ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2021 assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	52 119,81 €
Section d'investissement :	43 381,18 €.

Del n°10 – 07/04/2021 – BUDGET PRIMITIF 2021 : PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2021 photovoltaïques qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	13 669,77 €
Section d'investissement :	5 182,30 €.

Del n°11 – 07/04/2021 – BUDGET PRIMITIF 2021 : LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2021 lotissement le Plant Martin qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	219 168,89 €
Section d'investissement :	232 409,87 €.

Del n°12 – 07/04/2021 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la subvention de fonctionnement versé au CCAS pour l'année 2021 d'un montant de 1 817,00 €.

Del n°13 – 07/04/2021 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget assainissement pour permettre l'équilibre de celui-ci.

Del n°14 – 07/04/2021 – DUREE AMORTISSEMENTS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE les durées d'amortissements suivantes :

- Pose candélabre autonome 3 ans
- Création d'un branchement herbage 3 ans
- Mise en place alarme station assainissement 15 ans.

Del n°15 – 07/04/2021 – FDGDON – CONVENTION DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) propose le renouvellement pour les années 2021 – 2023 de la convention de lutte contre les frelons asiatiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention à partir de l'année 2021.

La cotisation couvre le suivi. La collectivité prendra à sa charge le coût de destruction du nid.

Del n°16 – 07/04/2021 – REMUNERATION D'UN STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009,

Vu le Code du Travail,

Vu le Code de l'Education,

Vu la convention tripartite annoncée,

M le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de stage a été faite par une étudiante pour une durée de 4 mois,

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. A ce jour, le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du Code de la sécurité sociale ce qui représente un taux horaire de 3,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention tripartite qui sera signée entre la collectivité, l'étudiant et l'établissement d'enseignement ;

INSTITUE le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité, au taux minimum en vigueur au moment du stage.

Del n°17 – 07/04/2021 – REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION – EXTENSION D'UN LOGEMENT LOCATIF – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du logement « maison du bourg » en utilisant partiellement la maison achetée à Mme LESAULNIER Lydia.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le principe de projet d'extension du logement « maison du bourg » avec pour plan de financement prévisionnel du projet suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat maison 07/2016	21 600,00 €	FIR	61 200,00 €
Travaux	127 544,00 €	PNR	4 000,00 €
		DSIL	44 743,20 €
		Emprunt 2006	21 600,00 €
		Emprunt ou autofinancement	17 600,80 €
TOTAL en € HT	149 144,00 €	TOTAL en € HT	149 144,00 €

SOLLICITE la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention.